

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA
PAROISSE DE SAINT-FELIX DU CAP-ROUGE
COMTE DE LOUIS-HEBERT

R E G L E M E N T N O . 2 2 5
POURVOYANT A AMENDER LE RE-
GLEMENT DE ZONAGE NO. 146
AFIN DE PERMETTRE UNE MARGE
DE REcul DE 20 PIEDS AU LIEU
DE 25 PIEDS SUR LA RUE DE LA
RIVE.

AVIS DE PRESENTATION DONNE LE 3 MAI.....1972
ADOPTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 17 MAI.....1972
APPROUVER PAR LES ELECTEURS PROPRIETAIRES LE 5 JUIN.....1972
AVIS DE PROMULGATION PUBLIE LE 12 JUIN.....1972


JACQUES LESSARD, maire


L.A. BOMBARDIER, sec.-trés.

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA
PAROISSE DE SAINT-FELIX DU CAP-ROUGE
COMTE DE LOUIS-HEBERT

R E G L E M E N T NO. 225

POURVOYANT A AMENDER LE REGLEMENT DE
ZONAGE NO. 146, AFIN DE PERMETTRE UNE
MARGE DE REcul DE 20 PIEDS AU LIEU DE
25 PIEDS, SUR LA RUE DE LA RIVE.

ASSEMBLEE spéciale du Conseil Municipal de la paroisse de
St-Félix du Cap-Rouge, comté de Louis-Hébert, tenue le 17 mai à
7 heures 30 minutes du soir, à la salle municipale, à laquelle assem-
blée il y avait quorum et étaient présents:

SON HONNEUR LE MAIRE JACQUES LESSARD
MESSIEURS LES CONSEILLERS
Charles A. Roy
André Riel
Ernest Fortier
Fernand Rancourt
Armand Cauchon
Harold F. Bernier
L.A. Bombardier, sec.-trés.

Tous membres du Conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assem-
blée ont été données à tous et à chacun des membres du conseil de la
manière et dans le délai prévus par la loi.

CONSIDERANT que la corporation municipale de la paroisse
de St-Félix du Cap-Rouge, comté de Louis-Hébert, est régie par les
dispositions du "Code Municipal du Québec";

CONSIDERANT que le règlement no. 146, concernant le zonage,
a reçu toutes les approbations légales requises et est en vigueur dans
la Municipalité;

CONSIDERANT que ce conseil a reçu une demande de Monsieur
Jean-Claude Lessard, constructeur, pour permettre une marge de recul
de 20 pieds au lieu de 25 pieds sur la rue de la Rive; voir Annexe "A"

CONSIDERANT que les exigences de la résolution numéro 397/72a)
ont été observées et qu'une pétition dûment signée par 41 des 54 pro-
priétaires concernés a été reçue; voir Annexe "B"

CONSIDERANT que les exigences du règlement no.128 concernant
les demandes de changement de zonage ont été observées;

1

CONSIDERANT qu'avis de présentation de ce règlement a été
préalablement donné, soit à la séance du conseil tenue le 3 mai 1972;

IL EST PROPOSE PAR M. LE CONSEILLER ARMAND CAUCHON

APPUYE PAR M. LE CONSEILLER ANDRE RIEL

IL EST EN CONSEQUENCE ORDONNE ET STATUE PAR REGLEMENT DE CE
CONSEIL PORTANT LE NO. 225 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIIT:

ARTICLE 1 - Le présent règlement portera le titre de REGLE-
MENT POURVOYANT A AMENDER LE REGLEMENT DE ZONAGE NO. 146, AFIN DE PER-
METTRE UNE MARGE DE REcul DE 20 PIEDS AU LIEU DE 25 PIEDS, SUR LA RUE
DE LA RIVE;

ARTICLE 2 - Les mots "corporation", "municipalité" et
"conseil" employés dans le présent règlement ont le sens qui leur
est attribué dans le présent article, à savoir:

- a) le mot "corporation" désigne la corporation municipale
de la paroisse de St-Félix du Cap-Rouge, comté de
Louis-Hébert;
- b) le mot "municipalité" désigne la municipalité de la
paroisse de St-Félix du Cap-Rouge, comté de Louis-Hébert;
- c) le mot "conseil" désigne le conseil de la paroisse de
St-Félix du Cap-Rouge, comté de Louis-Hébert;

ARTICLE 3 - Le règlement de zonage no. 146 est, par les
présentes, amendé en y ajoutant un nouvel article à la page 59-A;

"Article 3.3.3.1.C. Dans une partie de la zone R-A/B (9)
la marge de recul est fixée à vingt (20) pieds au lieu de vingt-cinq
(25) pieds, le long de la rue de la Rive (lot no. 171-58), à partir
de l'embranchement de l'avenue de la Rivière jusqu'à l'embranchement
de la rue Place Bourg Royal, soient les terrains portant les numéros
de lots suivants:

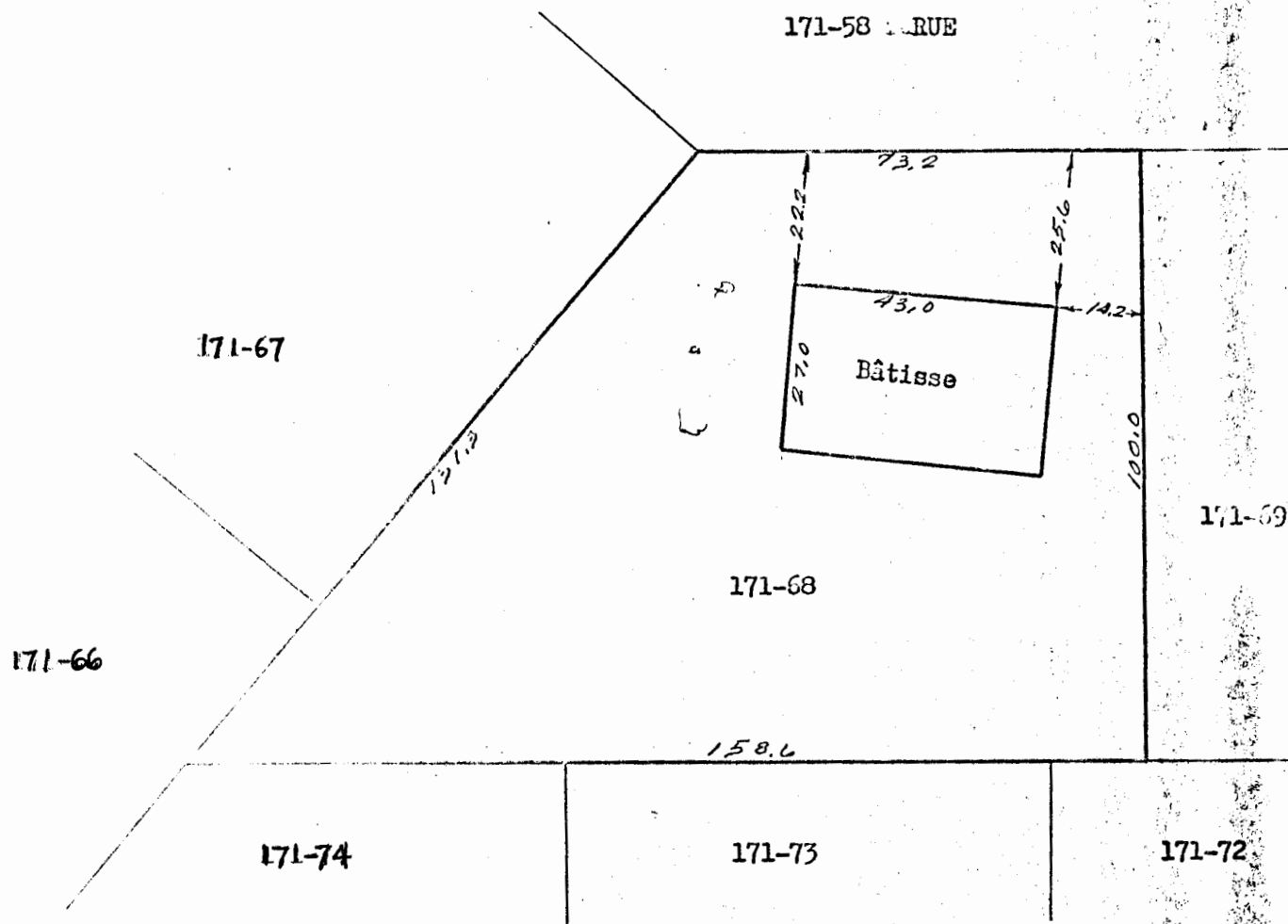
171 -67	171 - 95
171 -68	171 - 96
171 -69	171 - 97
171 -70	

ARTICLE 4 - Le présent règlement entrera en vigueur après
son approbation par les électeurs-propriétaires conformément aux dis-
positions de l'article 392 A du Code Municipal du Québec.

ADOpte A ST-FELIX DU CAP-ROUGE CE17 mai.....1972.

L.A. Bombardier
L.A. BOMBARDIER, sec.-trés.

Jacques Lessard
JACQUES LESSARD, maire.



MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE ST-FELIX DU CAP-ROUGE

CERTIFICAT DE LOCALISATION

LOT NUMERO 171-58

A LA DEMANDE DE: Habitation J.C. Lussard Inc.

CADASTRE OFFICIEL DE LA PAROISSE DE ST-FELIX DU CAP-ROUGE

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE QUEBEC

DATE 27 OCTOBRE 1971

ECHELLE 30 00 PIEDS AU POUCE (M.A.)

PREPARE PAR: *Jean-Louis Demers* A.G.

JEAN-LOUIS DEMERS

Plan: A-7895

Minute 14353

PROVINCE DE QUEBEC
CORPORATION MUNICIPALE DE LA
PAROISSE DE SAINT-FELIX DU CAP-ROUGE
COMTE DE LOUIS-HEBERT

AVIS DE PROMULGATION

DU REGLEMENT NO. 225

A V I S P U B L I C

A TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DE SAINT-FELIX DU CAP-ROUGE, COMTE DE LOUIS-HEBERT

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné
L.A. BOMBARDIER, secrétaire-trésorier, de la corporation de la paroisse
de Saint-Félix du Cap-Rouge, comté de Louis-Hébert;

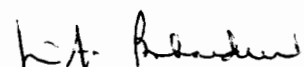
- QUE ce conseil a adopté le 17 mai 1972, le règlement no. 225
pourvoyant à amender le règlement de zonage no. 146, afin
de permettre une marge de recul de 20 pieds au lieu de 25
pieds, sur la rue de la Rive.
- QUE le règlement no. 225 a été approuvé par les électeurs
propriétaires lors d'une assemblée publique tenue le
5 juin 1972.
- QUE les intéressés pourront consulter le règlement no. 225
au bureau de la corporation.
- QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNE A SAINT-FELIX DU CAP-ROUGE CE 12 JUIN 1972.


L.A. BOMBARDIER, sec.-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, L.A. BOMBARDIER, secrétaire-trésorier de la corporation
municipale de la paroisse de St-Félix du Cap-Rouge, comté de Louis-Hébert
certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus con-
formément à la loi le 12 juin 1972.


L.A. BOMBARDIER, sec.-trés.

54
41

Pour signature, voir annexes A et B

LISTE DES PROPRIETAIRESNo. de lot

171-12	Mlle Lucie Andrews
-12	M. Paul H. Chrétien
- 14	M. Robert Langlois
- 9	Tessier, Duchaine & Associés Cie <i>George Ham</i>
-10	Tessier, Duchaine & Associés Cie <i>Marcel Plamondon</i>
-11	Tessier, Duchaine & Associés Cie <i>Marcel Plamondon</i>
171-63	M. Pierre Leblanc <i>Marcel Plamondon</i>
-64	M. Viateur Therrier <i>Marcel Plamondon</i>
-65	M. Richard Guay <i>Richard Guay</i>
-66	Mme André Dery <i>Marcel Plamondon</i>
-67	Les Habitations J.C. Lessard Inc. <i>Marcel Plamondon</i>
-68	" <i>Marcel Plamondon</i>
-69	" <i>Marcel Plamondon</i>
-70	" <i>Marcel Plamondon</i>
-71	" <i>Marcel Plamondon</i>
-72	" <i>Marcel Plamondon</i>
-73	" <i>Marcel Plamondon</i>
-74	" <i>Marcel Plamondon</i>
-75	" <i>Marcel Plamondon</i>
-76	" <i>Marcel Plamondon</i>
-77	M. Pierre Garneau <i>Marcel Plamondon</i>
-78	Les Habitations J.C. Lessard Inc. <i>Marcel Plamondon</i>
-79	" <i>Marcel Plamondon</i>
-80	M. Marcel Plamondon <i>Marcel Plamondon</i>
-81	M. Jean-François Motherson
-82	M. Louis Tremblay
-83	M. Albert Matte <i>Albert Matte</i>
-84	M. Gaston Dufresne <i>Gaston Dufresne</i>
-85	M. René Marc Malo
-86	M. Marcel Plamondon <i>Marcel Plamondon</i>
-87	M. Gaston Dufresne <i>Gaston Dufresne</i>
-88	" " <i>Gaston Dufresne</i>
-89	M. Marcel Plamondon <i>Marcel Plamondon</i>
-90	" " <i>Marcel Plamondon</i>
-91	M. Pierre Gadbois
-92	M. Jean Guilloteau
-93	M. Francisco Vega
-94	M. Gaston Dufresne <i>Gaston Dufresne</i>
171-23-1	" " <i>Gaston Dufresne</i>
-95	Les Habitations J.C. Lessard Inc. <i>Marcel Plamondon</i>
-96	" <i>Marcel Plamondon</i>
-97	" <i>Marcel Plamondon</i>
-98	M. Jean Cossette
-99	M. Jean Eudes Desrosiers

LISTE DES PROPRIETAIRES (SUITE)

171-100	M. Gaston Dufresne	<i>Gaston Dufresne</i>	<i>Charles Desautels</i>
-101	Les Habitations J.C. Lessard	<i>J.C. Lessard</i>	
-102	Gaston Dufresne	<i>Gaston Dufresne</i>	
-103	M. Michel De Repentigny		
-104	M. Gaston Dufresne	<i>Gaston Dufresne</i>	
-105	M. Maurice Emond		
-106	M. Gaston Dufresne	<i>Gaston Dufresne</i>	
-107	M. Jacques Tremblay	<i>Jacques Tremblay</i>	
-108	M. Adrien Rouzier	<i>Adrien Rouzier</i>	
-109	M. Gaston Dufresne	<i>Gaston Dufresne</i>	